

Bienvenue dans le Val de Somme

Guide d'accueil des nouveaux habitants



BIENVENUE

Dans cette brochure vous trouverez des infos essentielles pour votre installation dans le Val de Somme.
La brochure est complétée par d'autres documents plus détaillés.

33 communes



La Communauté de Communes du Val de Somme

Créée en 1994, la Communauté de Communes du Val de Somme est une structure intercommunale réunissant 33 communes et représentant une population de 27 000 habitants. Située au cœur de la région Hauts-de-France, notre Communauté de Communes œuvre au quotidien pour coordonner les actions locales en matière de développement, d'aménagement et de services.

Une gestion du territoire au service des habitants

La Communauté de Communes du Val de Somme continue de mettre en œuvre des projets structurants et innovants pour améliorer le cadre de vie et soutenir le développement économique de son territoire. Avec des réalisations marquantes telles que la réhabilitation des stations d'épuration, la création de zones d'activités, et des équipements sportifs et culturels, elle œuvre pour un avenir durable et dynamique pour ses habitants.



La TEOMi

La TEOMi (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) est en place sur le territoire et ne concerne que le bac à couvercle vert (ordures ménagères). Une brochure en annexe est disponible pour détailler la procédure et le paiement.

Lors de votre déménagement ou emménagement il est primordial d'indiquer à votre mairie votre changement de domicile.



Bac d'ordures ménagères
1 bac sorti = 1 levée facturée

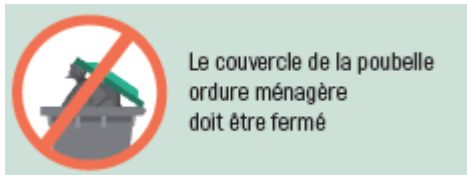


Comment bien trier ?

- **Bac d'ordures ménagères** (à couvercle vert): vous pouvez y déposer les ordures ménagères dans un sac fermé.
- **Bac de recyclage** (à couvercle jaune) : les emballages sont à déposer en vrac dans le bac. Si vous avez un surplus d'emballages, vous pouvez demander des sacs de tri disponibles en mairie et à la Communauté de Communes, ils seront à déposer uniquement à côté de votre bac à couvercle jaune.
- **Points d'apport volontaire verre, papier et textile** : Une carte est disponible sur www.valdesomme.com pour retrouver les points d'apport volontaire pour le papier et le verre ainsi que les bornes pour le textile.
- **Déchetterie - recyclerie** : Sur le territoire il y a deux déchetteries, à Corbie et Villers-Bretonneux. Dans chacune des déchetteries un espace recyclerie est dédié aux objets pouvant encore être utilisé.



Positionner la poignée vers la route



Le couvercle de la poubelle ordure ménagère doit être fermé



Pas de sacs d'ordures ménagères en dehors du bac

N'hésitez pas à contacter l'ambassadrice du tri :
03 22 96 05 93 ou environnement@valdesomme.com

Des travaux de prévus ?

Renseignez-vous au préalable pour connaître les démarches à effectuer.

EXTENSION / AMÉNAGEMENT DES COMBLES ANNEXES ACCOLÉES À L'HABITATION

- $\leq 40 \text{ m}^2$: Déclaration préalable
- $\geq 40 \text{ m}^2$: Permis de construire

ANNEXES ISOLÉES À L'HABITATION (ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE)

- $\leq 5 \text{ m}^2$: Aucune formalité, mais le règlement du PLUi s'applique
- $\leq 20 \text{ m}^2$: Déclaration préalable
- $\geq 20 \text{ m}^2$: Permis de construire

FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE

- Création ou changement : Déclaration préalable

PORTAIL ET CLÔTURE

- Remplacement ou installation : Déclaration préalable

RAVALEMENT DE FAÇADE OU MODIFICATIONS DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

- Déclaration préalable

CRÉATION D'UNE FENÊTRE OU D'UN TOIT LUCARNE

- Déclaration préalable (sans création de surface plancher)

COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

- Si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLUi ou site classé ou inscrit : Déclaration préalable

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

- Non convertie / couverte $\leq 1,80 \text{ m}$:
 - Bassin : $\leq 18 \text{ m}^2$: Aucune formalité*
 - $\leq 100 \text{ m}^2$: Déclaration préalable
- Couverte $> 1,80 \text{ m}$: Permis de construire

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- Déclaration préalable

DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

- Permis de démolir en zone "Monument Historique" ou si une délibération communale existe

TERRASSE NON COUVERTE

- De plain pied : Aucune formalité
- Surélevée $\leq 40 \text{ m}^2$ d'emprise au sol : Déclaration préalable
- Surélevée $> 40 \text{ m}^2$ d'emprise au sol : Permis de construire

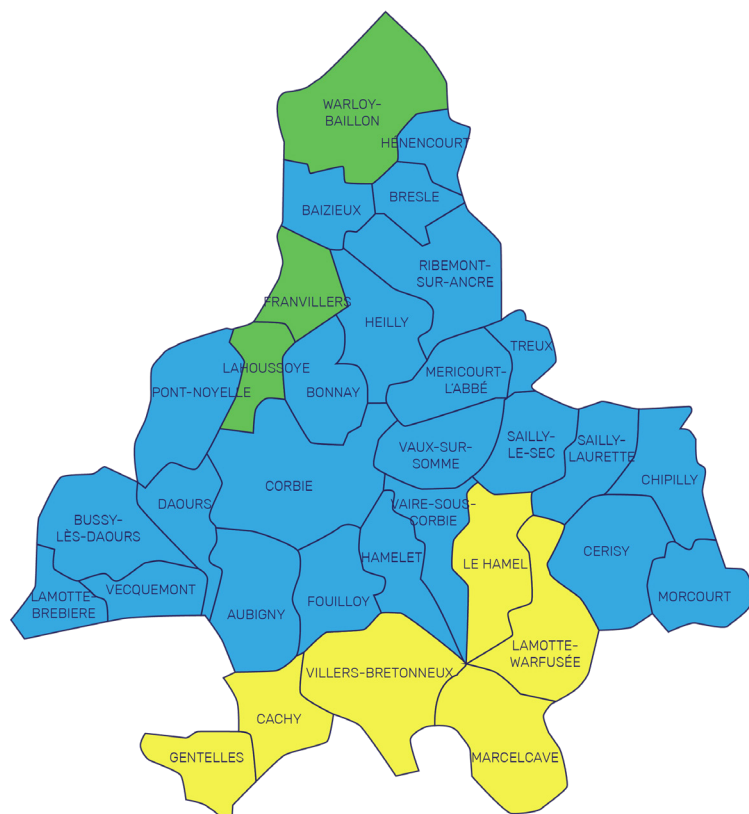
TOITURE

- Déclaration préalable

* Sauf pour les zones en périmètre « Monument Historique » où un acte d'urbanisme est obligatoire

Eau potable

Dans le Val de Somme, concernant l'eau potable 24 communes sont gérées par la Communauté de Communes, 3 par le Siaep de la Haute Vallée de l'Hallue et 6 par le Siep du Santerre.



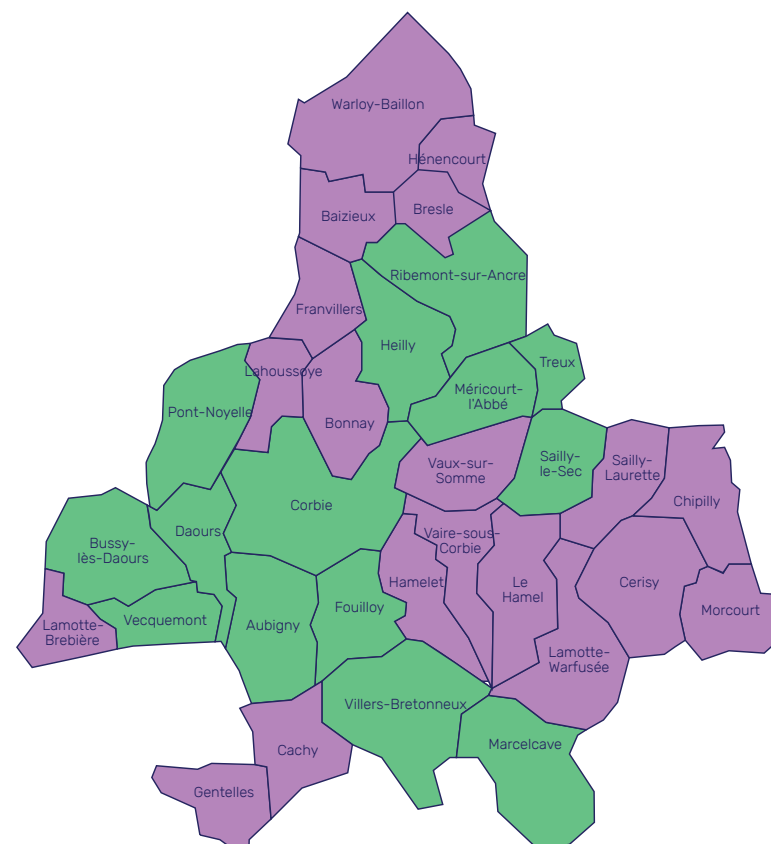
● SUEZ : lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
09 77 40 84 08
Urgence 24h/24 : 09 77 40 11 20

● SIEP du Santerre : 03 22 88 45 27

● SIAEP de la Haute Vallée de l'Hallue : 03 22 40 55 55

Assainissement

Dans le Val de Somme 14 communes sont en assainissement collectif et 19 communes en assainissement non-collectif.



● Assainissement collectif
VEOLIA
9, rue du chant des oiseaux 80800 Fouilloy
Ouvert le lundi et le vendredi de 9h à 12h
Téléphone : 09 69 36 72 61 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h
06 85 83 79 04 pour les urgences 7j/7 et 24H/24 (Numéro non surtaxé).

● Assainissement non collectif
HYDRA
77 rue Lucette Bonard – 80330 Longueau
02 32 97 42 61 – ccvs.anc@lhotelier.fr
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 (sauf le mercredi)



Vous avez fait construire et souhaitez faire le raccordement ?
Retrouvez le formulaire à compléter sur www.valdesomme.com

Etat civil

Pour vos documents d'identité (carte identité, passeport), voici la démarche à effectuer :



1 Réalisez une pré-demande en ligne : www.ants.gouv.fr



2 Prenez rendez-vous en mairie équipée d'une station d'enregistrement



3 Préparez vos pièces justificatives nécessaires à votre rendez-vous



Besoin d'aide pour les démarches administratives ?
Rapprochez vous du dispositif France Services pour être accompagné.

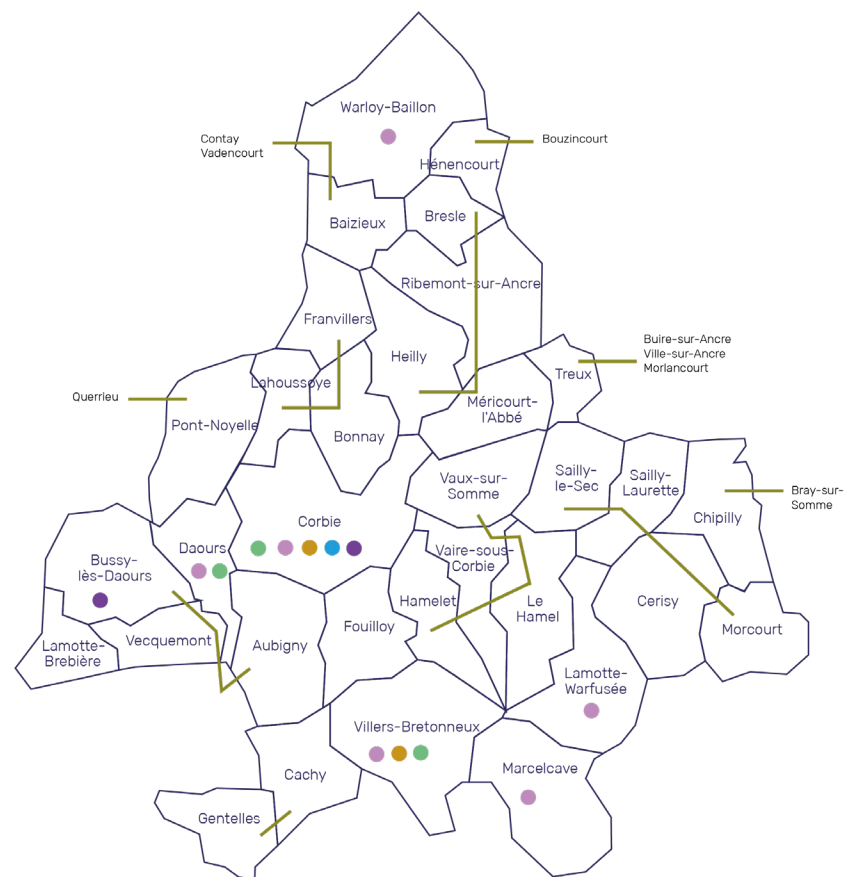
Scolarité

Où inscrire son enfant ?

Maternelle et primaire : auprès de votre mairie

Collège : auprès du Département

Lycée : auprès de la Région



- Structures d'accueil pour les jeunes enfants
- Ecoles maternelles / primaires
- Collèges
- Lycée
- Établissements spécialisés
- Regroupement scolaire

Office de tourisme du Val de Somme

Lieu de rencontre entre le fleuve Somme et deux rivières, le Val de Somme est situé à quelques kilomètres à l'est d'Amiens, dans la région des Hauts-de-France.

Véritable poumon vert proche de la Métropole, on s'y ressource en famille ou entre amis, au rythme des randonnées en pleine nature, des sports nautiques ou des balades culturelles au cœur d'un riche passé historique et patrimonial.

Marqué par les stigmates de la Grande Guerre, le territoire du Val de Somme est aussi un lieu chargé d'émotion. Les souvenirs ou les traces de nos aïeux ne sont jamais loin. Mais on trouve vite le réconfort auprès d'une population reconnue pour son accueil et sa chaleur humaine.



03 22 96 95 76

www.valdesomme-tourisme.com
officedetourisme@valdesomme.com

Valdesommetourisme

Réseau lecture publique en Val de Somme

Le réseau est composé de 3 médiathèques sur le territoire, proposant des services entièrement gratuits.

- Consultation sur place des documents
- Accès à des ordinateurs et à internet
- Jeux vidéo (*uniquement à la médiathèque Patrick-Simon*)
- Jeux de société (*uniquement sur place*)
- Emprunt de documents (livres, magazines, cd, dvd...)
- Spectacles, ateliers : une programmation annuelle est proposée pour tous les âges



Médiathèque La Caroline
31 b rue Gambetta - 80800 Corbie
03 22 96 35 86



Médiathèque La Filature
2 rue de la filature - 80800 Ribemont-sur-Ancre
03 22 22 46 00



Médiathèque Patrick-Simon
5 ter rue d'Herville - 80800 Villers-Bretonneux
03 22 53 10 49

www.lecturepublique.valdesomme.com
mediatheque@valdesomme.com

MédiathequesValdeSomme

Calypso

Le centre aquatique Calypso est composé de

- 1 bassin sportif de 25 m avec 5 lignes
- 1 bassin ludique de 1,30 m de profondeur, 1 couloir de courant
- 1 toboggan intérieur
- 1 bassin pataugeoire pour les petits
- 1 pentaglisss extérieur
- 1 espace bien-être

Retrouvez tous les horaires et les activités dans la brochure en annexe.

Centre aquatique Calypso

rue Gambetta 80800 Corbie

03 22 46 68 87

contact@piscine-calypso-corbie.fr

www.piscine-calypso-corbie.fr





Communauté de Communes du Val de Somme

Enclos de l'abbaye
31 ter rue Gambetta
80800 Corbie

03 22 96 05 96
comdecom@valdesomme.com
www.valdesomme.com